

SOLVAY Société Anonyme
Siège social : 310, rue de Ransbeek, 1120 Bruxelles
Bruxelles, RPM 0403.091.220

Les actionnaires sont priés d'assister :

à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 9 mai 2017 à 10 h 30 au siège social de Solvay, 310 rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles, avec l'ordre du jour détaillé ci-dessous.

Les détenteurs d'obligations émises par Solvay peuvent également assister à l'Assemblée Générale Ordinaire avec voix consultative.

1. Rapport de gestion de l'exercice 2016 y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, Rapport du Commissaire.

2. Approbation du rapport de rémunération.

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

3. Comptes consolidés de l'exercice 2016 – Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2016 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de fixer le montant du dividende brut par action entièrement libérée à 3,45 EUR. Après déduction de l'acompte de 1,32 EUR brut par action versé le 18 janvier 2017, le solde de dividende s'élèvera donc à 2,13 EUR brut payable à partir du 16 mai 2017.

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2016.

Il est proposé de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire en fonction durant l'exercice 2016 pour les opérations de cet exercice.

6. Conseil d'Administration : Renouvellement de mandats - Nomination

- a) Les mandats de MM. Nicolas Boël, Jean-Pierre Clamadiou, Bernard de Laguiche, Hervé Coppens d'Eeckenbrugge et de Mmes Evelyn du Monceau, Françoise de Viron et Amparo Moraleda arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

- b) Il est proposé de réélire successivement MM. Nicolas Boël, Jean-Pierre Clamadiou, Bernard de Laguiche, Hervé Coppens d'Eeckenbrugge et Mmes Evelyn du Monceau, Françoise de Viron et Amparo Moraleda comme Administrateurs pour une période de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2021.

- c) Il est proposé de confirmer la nomination de M. Hervé Coppens d'Eeckenbrugge et Mmes Evelyn du Monceau, Françoise de Viron et Amparo Moraleda comme Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.

- d) Il est proposé de nommer Mme Agnès Lemarchand comme Administrateur pour une période de quatre ans. Le mandat de Mme Lemarchand viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2021

- e) Il est proposé de nommer Mme Agnès Lemarchand comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration.

7. Divers.

Pour prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2017, les actionnaires auront à respecter les formalités décrites ci-après :

- 1) Seules les personnes qui seront actionnaires de Solvay SA à la date du 25 avril 2017 à minuit (heure belge) (ci-après la « **date d'enregistrement** ») auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée du 9 mai 2017, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par les actionnaires le jour de l'assemblée générale.
- 2) Les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent participer à cette Assemblée ne devront pas accomplir de démarche spécifique en vue de l'enregistrement de leurs actions car celui-ci résulte de l'inscription sur le registre des actions nominatives de Solvay SA à la date d'enregistrement. Ils devront néanmoins notifier leur volonté de participer à l'Assemblée générale en renvoyant l'avis de participation joint à la convocation, celui-ci devant être en possession de Solvay SA au plus tard le 3 mai 2017, et être renvoyé soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.

Les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent se faire représenter à cette Assemblée devront également renvoyer le formulaire de procuration joint à la convocation, **dûment complété et signé**, pour qu'il soit en possession de Solvay SA au plus tard le 3 mai 2017 soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.

Les actionnaires qui auront renvoyé l'avis de participation ainsi qu'une procuration pourront assister en personne à l'Assemblée, mais sans pouvoir voter étant donné que nous aurons déjà comptabilisé leurs votes repris sur la procuration.

- 3) Les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent participer à cette Assemblée devront produire une attestation délivrée par un teneur de comptes ou d'un organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites en leur nom dans les comptes de ces institutions à la date d'enregistrement et pour lequel ils ont déclaré vouloir participer à l'Assemblée Générale. Cette attestation devra être en possession de la société Solvay SA au plus tard le 3 mai 2017, et envoyée soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.

Les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent se faire représenter à cette Assemblée devront en outre renvoyer le formulaire de procuration, **dûment complété et signé**, pour qu'il soit en possession de Solvay SA au plus tard le 3 mai 2017, soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.

Le formulaire de procuration est disponible au siège social, sur le site Internet de Solvay ainsi que dans les établissements financiers suivants : BNP Paribas Fortis, ING et KBC.

Les actionnaires qui auront déclaré vouloir participer à l'Assemblée, tout en renvoyant leur procuration, pourront assister en personne à l'Assemblée, mais sans toutefois pouvoir voter étant donné que nous aurons déjà comptabilisé leurs votes repris sur la procuration.

- 4) Le mandataire désigné ne devra pas être nécessairement actionnaire de Solvay SA. Lors de la désignation du mandataire, l'actionnaire devra être particulièrement attentif aux situations de conflit d'intérêts potentiel entre lui et son mandataire (cf. article 547bis §4 du Code des Sociétés). Sont notamment visés par cette disposition : le Président de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Exécutif et de manière générale les employés de Solvay SA, leur conjoint ou cohabitant légal et les personnes qui leur sont apparentées.
- 5) Sous certaines conditions, un (ou plusieurs) actionnaire(s) détenant (ensemble) au moins 3 % du capital social peut/peuvent requérir l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour et/ou soumettre de nouvelles propositions de résolution. Toute demande en ce sens doit être en possession de Solvay SA au plus tard le 17 avril 2017, et envoyée, soit par courrier à son siège

social, soit par fax, soit par voie électronique. Au cas où des actionnaires exerceraient ce droit, Solvay adressera au plus tard le 24 avril 2017 aux actionnaires par courrier postal un ordre du jour et un formulaire de procuration complétés et mettra également ces documents à disposition des actionnaires sur son site Internet.

Les actionnaires ayant satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée pourront poser des questions par écrit au Conseil d'Administration sur des points portés à l'ordre du jour ou sur son rapport, ainsi qu'au Commissaire au sujet de son rapport. Ces questions doivent être en possession de Solvay SA au plus tard le 3 mai 2017, et envoyées soit par courrier à son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.

Sur production de l'attestation par un teneur de compte agréé ou un organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire, chaque actionnaire pourra obtenir copie gratuite de tous les documents relatifs à l'Assemblée du 9 mai 2017, soit au siège social de la société, soit auprès des organismes financiers cités plus haut. Tous ces documents sont également accessibles sur le site Internet de Solvay.

- 6) Conformément à l'article 537 du Code des sociétés, les détenteurs d'obligations émises par Solvay peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire à titre consultatif et sont soumis aux mêmes formalités de participation que celles applicables aux actionnaires.
- 7) Les propositions de décision ou le commentaire du Conseil d'Administration sur les points des ordres du jour qui ne requièrent pas de propositions de décision sont aussi disponibles sur le site Internet de Solvay.
- 8) L'attention est également attirée sur le fait que les propositions de résolutions seront soumises aux votes de manière électronique. Les votes sur procurations seront comptabilisés à l'avance et intégrés systématiquement dans chaque décompte. Il est rappelé à ce sujet qu'une action équivaut à une voix.

Pour la bonne forme, il est signalé que dans le cas où certains actionnaires de Solvay seraient également actionnaires de Solvac, ils ne seraient amenés à effectuer qu'une fois la procédure de signature des listes de présence pour Solvay et pour Solvac. Il ne leur sera remis qu'un seul boîtier pour l'Assemblée des deux sociétés ainsi qu'une seule carte à puce reprenant, mais de manière totalement séparée, le nombre de voix correspondant au portefeuille d'actions concerné, ceci étant bien entendu prévu dans un souci de simplification et pour leur facilité.

- 9) Veuillez noter, pour la bonne règle, que les signatures sur la liste de présence pourront être acceptées le 9 mai 2017 à partir de 9 h 00.

Informations pratiques :

Solvay SA

Assemblée Générale

310, rue de Ransbeek

1120 Bruxelles

Fax: +32-(0)2.264.37.67

e-mail : ag.solvay@solvay.com

site Internet : <http://www.solvay.com/en/investors/shareholders-meeting/index.html>



Bruxelles, 7 Avril 2017

Monsieur,
Madame,
Mademoiselle,

Nous avons l'honneur de vous convoquer, en votre qualité d'actionnaire, à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de Solvay, 310 rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles, le mardi 9 mai 2017 à 10 h 30.

L'ordre du jour de cette assemblée figure en annexe ainsi que les rapports et comptes annuels relatifs à l'exercice 2016.

SI VOUS NE SOUHAITEZ NI ASSISTER NI VOUS FAIRE REPRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 MAI 2017

Aucune formalité n'est requise.

FORMALITES A ACCOMPLIR EN VUE D'ASSISTER OU DE VOUS FAIRE REPRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 MAI 2017

1) Titulaires d'actions nominatives

Afin d'être admis à cette Assemblée Générale, une double formalité s'appliquera : d'une part, vos actions seront soumises à la procédure d'enregistrement qui résultera de leur inscription dans le registre des actionnaires de Solvay à la date du mardi 25 avril 2017 à minuit et, d'autre part, vous devrez confirmer à Solvay votre volonté de participer à l'Assemblée Générale.

Seules les personnes qui seront actionnaires de Solvay SA à la date du 25 avril 2017 à minuit (heure belge) (ci-après la « **date d'enregistrement** ») auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée du 9 mai 2017, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par les actionnaires le jour de l'Assemblée Générale.

Si vous comptez assister à l'Assemblée, il vous suffit de dater, de signer et de nous transmettre l'**AVIS DE PARTICIPATION** ci-joint de façon qu'il soit en notre possession au plus tard le 6^{ème} jour qui précède la date de l'Assemblée, soit le 3 mai 2017 au plus tard.

Si vous ne comptez pas assister à l'Assemblée, vous trouverez ci-joint une formule de **PROCURATION** qu'il vous est loisible de nous faire parvenir, **dûment complétée et signée**. Cette procuration devra également être en notre possession pour le 3 mai 2017 au plus tard.

Nous vous demandons de nous renvoyer l'avis de participation et si vous ne comptez pas être présent, la procuration. Si vous renvoyez la procuration, vous pourrez assister en personne à l'Assemblée, mais sans pouvoir voter étant donné que vos votes seront déjà comptabilisés.

2) Titulaires de titres dématérialisés

Si vous comptez participer à l'Assemblée, vous devrez produire une attestation délivrée par un teneur de comptes ou d'un organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites à votre nom dans ses comptes à la date d'enregistrement, soit à la date du mardi 25 avril 2017 à minuit, et pour lequel vous avez déclaré vouloir participer à l'Assemblée Générale. L'attestation obtenue aux fins d'enregistrement devra être en possession de la société Solvay SA au plus tard le 3 mai 2017.

Pour les actionnaires qui souhaiteraient se faire représenter à cette Assemblée, des procurations sont disponibles au siège social de Solvay SA, sur son site Internet ainsi que dans les établissements financiers suivants : BNP Paribas Fortis, ING et KBC. Les procurations **dûment complétées et signées** devront également être en possession de la société Solvay SA au plus tard le 3 mai 2017. Les actionnaires qui auront déclaré vouloir participer à l'Assemblée, tout en renvoyant leur procuration, pourront assister en personne à l'Assemblée, mais sans pouvoir voter étant donné que leurs votes seront déjà comptabilisés.

Ces documents peuvent être transmis à Solvay SA, soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.

Le mandataire désigné ne devra pas être nécessairement actionnaire de Solvay SA. Lors de la désignation du mandataire, l'actionnaire devra être particulièrement attentif aux situations de conflit d'intérêts potentiel entre lui et son mandataire (cf. article 547bis §4 du Code des Sociétés). Sont notamment visés par cette disposition : le Président de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité exécutif et de manière générale les employés de Solvay SA, leur conjoint ou cohabitant légal et les personnes qui leur sont apparentées.

Sous certaines conditions, un (ou plusieurs) actionnaire(s) détenant (ensemble) au moins 3 % du capital social pourrai(en)t requérir l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour et/ou soumettre de nouvelles propositions de résolution. Solvay SA devrait être en possession d'éventuelles demandes à ce sujet au plus tard le 17 avril 2017, soit par courrier, soit par fax, soit par voie électronique. Au cas où des actionnaires exerceraient ce droit, Solvay adressera au plus tard le 24 avril 2017 aux actionnaires par courrier postal un ordre du jour et un formulaire de procuration complétés et mettra également ces documents à disposition des actionnaires sur son site Internet.

Si vous avez satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée, vous pouvez également poser des questions par écrit au Conseil d'Administration au sujet des points portés à l'ordre du jour ou sur son rapport ainsi qu'au Commissaire sur son rapport. Ces questions devront être en possession de la société Solvay SA au plus tard le 3 mai 2017, soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.

Pour votre complète information, tous les documents joints à la présente convocation figurent aussi sur le site Internet de Solvay.

Nous attirons votre attention sur le fait que les propositions de résolutions seront soumises aux votes de manière électronique. Les votes sur procurations seront comptabilisés à l'avance et intégrés systématiquement dans chaque décompte. Il est rappelé qu'une action équivaut à une voix.

Pour la bonne forme, nous vous signalons que dans le cas où vous seriez également actionnaire de Solvac, vous ne serez amené(e) à effectuer qu'une fois la procédure de signatures des listes de présence pour Solvay et pour Solvac. Il ne vous sera remis qu'un seul boîtier pour l'Assemblée des deux sociétés ainsi qu'une seule carte à puce reprenant, mais de manière totalement séparée, le nombre de voix correspondant au portefeuille d'actions concerné, ceci étant bien entendu prévu dans un souci de simplification et pour votre facilité.

Veuillez enfin noter, pour la bonne règle, que les signatures sur la liste de présence pourront être acceptées le 9 mai 2017 à partir de 9 h 00.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Nicolas Boël
Président du Conseil d'Administration

Informations pratiques :

Solvay SA
Assemblée Générale
310, rue de Ransbeek
1120 Bruxelles
Fax: +32-(0)2.264.37.67
e-mail : ag.solvay@solvay.com
site Internet : <http://www.solvay.com/en/investors/shareholders-meeting/index.html>

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Mardi 9 mai 2017 à 10:30
Rue de Ransbeek 310 – 1120 Bruxelles

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion de l'exercice 2016 y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, Rapport du Commissaire.
2. Approbation du rapport de rémunération.
Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.
3. Comptes consolidés de l'exercice 2016 – Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2016 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.
Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de fixer le montant du dividende brut par action entièrement libérée à 3,45 EUR. Après déduction de l'acompte de 1,32 EUR brut par action versé le 18 janvier 2017, le solde de dividende s'élèvera donc à 2,13 EUR brut payable à partir du 16 mai 2017.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2016.
Il est proposé de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire en fonction durant l'exercice 2016 pour les opérations de cet exercice.
6. Conseil d'Administration : Renouvellement de mandats - Nomination
 - a) Les mandats de MM. Nicolas Boël, Jean-Pierre Clamadieu, Bernard de Laguiche, Hervé Coppens d'Eeckenbrugge et de Mmes. Evelyn du Monceau, Françoise de Viron et Amparo Moraleda arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.
 - b) Il est proposé de réélire successivement MM. Nicolas Boël, Jean-Pierre Clamadieu, Bernard de Laguiche, Hervé Coppens d'Eeckenbrugge et Mmes. Evelyn du Monceau, Françoise de Viron et Amparo Moraleda comme Administrateurs pour une période de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2021.
 - c) Il est proposé de confirmer la nomination de M. Hervé Coppens d'Eeckenbrugge et Mmes. Evelyn du Monceau, Françoise de Viron et Amparo Moraleda comme Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.
 - d) Il est proposé de nommer Mme. Agnès Lemarchand (cfr. curriculum vitae en annexe) comme Administrateur pour une période de quatre ans. Le mandat de Mme Lemarchand viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2021
 - e) Il est proposé de nommer Mme Agnès Lemarchand comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration.
7. Divers.

CURRICULUM VITAE

AGNES LEMARCHAND

Date de naissance : 29 décembre 1954

Nationalité : Française

FORMATION

ENSCP (Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris), Engineering Degree

MIT, Assistant Professor in the Mathematics Department

MIT, Boston, USA, MSc in Biochemical Engineering

INSEAD, MBA program, Fontainebleau, France

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

1980-1983: Rhône-Poulenc Secteur Santé, Process engineer and Production manager

1984-1986: Rhône-Poulenc Secteur Santé, Strategy Department, Strategy Director

1986-1990: IBF Biotechnics, CEO, Baltimore, USA

1990-1991: Rhône-Poulenc Fiber and Polymer Division, Advisor to the CEO and Vice President Strategy

1991-1997: Prodical, CEO, Poissy, France

1997-1999: Lafarge Matériaux de Spécialités, Vice Président Strategy, Paris, France

1999-2004: Lafarge Chaux, President and CEO, Paris, France

2004-2014: Steetley Dolomite Limited, Executive Chairman, Nottingham, UK

AUTRES ACTIVITES

Member of the board of Directors of BioMérieux, member of the Audit Committee

Member of the Board of Directors of Saint-Gobain , member of the Audit Committee

Member of the Board of Directors of CGG , member of the Audit Committee and of the Appointment and Remuneration Committee (ARC)

Founder and Chairman of Orchard

Member of the Advisory Board of Paris Business Angels

Member of the KPMG think tank on Governance

SOLVAY Société Anonyme
Siège social : 310 rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles
Bruxelles, RPM 403.091.220

NOTE EXPLICATIVE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 9 MAI 2017

La présente note a été établie en application de l'article 533bis, §2, d) du Code des Sociétés et contient des explications sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire.

Pour de plus amples informations sur l'Assemblée et les formalités applicables, nous nous permettons de vous renvoyer notamment au texte de la convocation que vous trouverez également sur le site internet de Solvay.

1. Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2016 y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, rapport du Commissaire.

Le Conseil d'Administration a établi un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2016 – en ce compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise –, dans lequel figurent toutes les mentions requises par la loi. Le Commissaire a établi son rapport sans réserve.

Les documents se trouvent sur le site internet de Solvay. Ils ont été communiqués aux actionnaires nominatifs et sont également disponibles sur demande.

Ce point est uniquement repris à des fins de communication et ne requiert pas l'adoption d'une décision.

2. Approbation du Rapport de rémunération.

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

Le Code des Sociétés requiert que l'Assemblée Générale se prononce chaque année sur le rapport de rémunération par vote séparé. Ce rapport décrit entre autres la politique de rémunération des Administrateurs et membres du Comité Exécutif et donne des informations sur la rémunération de ceux-ci.

3. Comptes consolidés de l'exercice 2016 – Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés.

Les comptes consolidés de l'exercice 2016 ont été vérifiés et approuvés par le Conseil d'Administration. Le Commissaire a établi son rapport sans réserve.

Les documents se trouvent sur le site internet de Solvay. Ils ont été communiqués aux actionnaires nominatifs et sont également disponibles sur demande.

Ce point est uniquement repris à des fins de communication et ne requiert pas l'adoption d'une décision.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2016 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de fixer le montant du dividende brut par action entièrement libérée à 3,45 EUR. Après déduction de l'acompte de 1,32 EUR brut par action versé le 18 janvier 2017, le solde de dividende s'élèvera donc à 2,13 EUR brut payable à partir du 16 mai 2017.

Une copie des comptes annuels se trouve sur le site internet de Solvay. Ils ont été communiqués aux actionnaires nominatifs et sont également disponibles sur demande.

Le Code des Sociétés requiert que l'Assemblée Générale se prononce chaque année sur l'approbation des comptes annuels ainsi que sur l'affectation des bénéfices et la fixation du dividende par vote séparé.

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2016.

Il est proposé de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire en fonction durant l'exercice 2016 pour les opérations de cet exercice.

Conformément au Code des Sociétés, l'Assemblée Générale doit se prononcer chaque année après approbation des comptes annuels par un vote spécial sur la décharge des Administrateurs et du Commissaire.

6. Conseil d'Administration : Renouvellement de mandats - Nomination

- a) Les mandats de MM. Nicolas Boël, Jean-Pierre Clamadiou, Bernard de Laguiche, Hervé Coppens d'Eeckenbrugge et de Mmes. Evelyn du Monceau, Françoise de Viron et Amparo Moraleda arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.
- b) Il est proposé de réélire successivement MM. Nicolas Boël, Jean-Pierre Clamadiou, Bernard de Laguiche, Hervé Coppens d'Eeckenbrugge et Mmes. Evelyn du Monceau, Françoise de Viron et Amparo Moraleda comme Administrateurs pour une période de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2021.
- c) Il est proposé de confirmer la nomination de M. Hervé Coppens d'Eeckenbrugge et Mmes. Evelyn du Monceau, Françoise de Viron et Amparo Moraleda comme Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.
- d) Il est proposé de nommer Mme. Agnès Lemarchand (Curriculum vitae en annexe) comme Administrateur pour une période de quatre ans. Le mandat de Mme Agnès Lemarchand viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2021.
- e) Il est proposé de nommer Mme Agnès Lemarchand comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration.

Tenant compte de l'avis du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration recommande l'adoption par l'Assemblée Générale de ces résolutions.

Pour de plus amples renseignements concernant MM. Nicolas Boël, Jean-Pierre Clamadiou, Bernard de Laguiche, Hervé Coppens d'Eeckenbrugge et de Mmes. Evelyn du Monceau, Françoise de Viron et Amparo Moraleda, nous renvoyons les actionnaires au chapitre 4 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

7. Divers.

**Pour être admis à l'assemblée générale du 9 mai 2017,
cet avis de participation devra être en la possession de SOLVAY SA
au plus tard le mercredi 3 mai 2017**

AVIS DE PARTICIPATION

Je soussigné(e)

Propriétaire du nombre d'actions mentionnées ci-dessus, avise ladite société de mon intention d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 9 mai 2017 à 10 h 30, au siège social de Solvay, 310 rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles avec toutes les actions inscrites à mon nom à la date d'enregistrement, le mardi 25 avril 2017 à minuit.

Fait à _____, le _____ 2017.

Signature(s)

PROCURATION

Je soussigné (e)

Propriétaire à ce jour du nombre d'actions mentionnées ci-dessus de la société anonyme SOLVAY SA, dont le siège social est établi rue de Ransbeek, 310 à 1120 Bruxelles, déclare donner pouvoir à

Nom, prénom :

Adresse :

ou à son défaut, à M. Jacques Levy-Morelle,
chacun avec faculté de substitution,

NOTES :

Un actionnaire ne peut désigner qu'un seul mandataire, sauf les exceptions prévues à l'article 547bis du Code des Sociétés. Le mandataire ne doit pas nécessairement être actionnaire.

Il est recommandé de ne pas désigner comme mandataire le Président de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité exécutif et de manière générale les employés de Solvay SA, leur conjoint ou cohabitant légal et les personnes qui leur sont apparentées pouvant se trouver en situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 547bis, §4 du Code des Sociétés.

aux fins de :

- A. me représenter à l'**assemblée générale ordinaire** de SOLVAY SA qui aura lieu **le mardi 9 mai 2017 à 10 h 30**, au siège social de Solvay, rue de Ransbeek 310 à 1120 Bruxelles et d'y voter en mon nom pour tous les points de l'ordre du jour. A défaut de précision quant au sens du vote pour une ou plusieurs des décisions proposées ci-dessous ou si pour une raison quelconque les instructions données ne sont pas claires, veuillez considérer qu'il s'agit d'une instruction spécifique de voter en faveur de la/des proposition(s) de décision concernée(s).

1. Rapport de gestion de l'exercice 2016 y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, Rapport du Commissaire.

2. Approbation du rapport de rémunération.

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

POUR CONTRE ABSTENTION

3. Comptes consolidés de l'exercice 2016 – Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2016 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de fixer le montant du dividende brut par action entièrement libérée à 3,45 EUR. Après déduction de l'acompte de 1,32 EUR brut par action versé le 18 janvier 2017, le solde de dividende s'élèvera donc à 2,13 EUR brut payable à partir du 16 mai 2017.

POUR CONTRE ABSTENTION

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2016.

Il est proposé de donner décharge

aux Administrateurs

POUR CONTRE ABSTENTION

et au Commissaire

POUR CONTRE ABSTENTION

en fonction durant l'exercice 2016 pour les opérations de cet exercice.

6. Conseil d'Administration : Renouvellement de mandats - Nomination

a) Les mandats de MM. Nicolas Boël, Jean-Pierre Clamadieu, Bernard de Laguiche, Hervé Coppens d'Eeckenbrugge et de Mmes Evelyn du Monceau, Françoise de Viron et Amparo Moraleda arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

b) Il est proposé de réélire successivement

M. Nicolas Boël,

POUR CONTRE ABSTENTION

M. Jean-Pierre Clamadieu,

POUR CONTRE ABSTENTION

M. Bernard de Laguiche,

POUR CONTRE ABSTENTION

M. Hervé Coppens d'Eeckenbrugge, POUR CONTRE ABSTENTION
Mme Evelyn du Monceau POUR CONTRE ABSTENTION
Mme Françoise de Viron POUR CONTRE ABSTENTION
Mme Amparo Moraleda POUR CONTRE ABSTENTION
comme Administrateurs pour une période de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2021.

c) Il est proposé de confirmer la nomination

M. Hervé Coppens d'Eeckenbrugge POUR CONTRE ABSTENTION
Mme Evelyn du Monceau POUR CONTRE ABSTENTION
Mme Françoise de Viron POUR CONTRE ABSTENTION
Mme Amparo Moraleda POUR CONTRE ABSTENTION
comme Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.

d) Il est proposé de nommer

Mme Agnès Lemarchand POUR CONTRE ABSTENTION
comme Administrateur pour une période de quatre ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2021.

e) Il est proposé de nommer

Mme Agnès Lemarchand POUR CONTRE ABSTENTION
comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration.

7. Divers.

Je note que je serai représenté(e) à l'Assemblée Générale ordinaire pour le nombre total d'actions inscrites à mon nom à la date d'enregistrement, le 25 avril 2017 à minuit.

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des Sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Code des Sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits aux ordres du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des Sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à cet ordre du jour (*).

B. de prendre part à toutes délibérations sur les objets portés à l'ordre du jour de cette Assemblée, d'émettre tous votes, et passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence et autres documents ;

C. de faire en général tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat, promettant d'avance ratification.

SOLVAY SA devra être en possession de la présente procuration, **dûment complétée et signée, le mercredi 3 mai 2017 au plus tard.**

Elle peut lui être communiquée par courrier au moyen de l'enveloppe jointe, ou par voie électronique à l'adresse e-mail ag.solvay@solvay.com, ou par fax au n° +32-(0)2.264.37.67.

Fait à

, le

2017.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

(*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits aux ordres du jour.